

FICHE D'INSCRIPTION

**Attention : L'ALIMENTATION EST STRICTEMENT INTERDITE A LA VENTE
NON OUVERT AUX PROFESSIONNELS**

Dimanche 26 Septembre 2021

**Gymnase Blaise Pascal, Allée du commandant guesnet 77170 BRIE COMTE ROBERT
100 exposants - 5€ /ML (+1 café offert par exposant)**

À IMPRIMER ET COMPLÉTER ET RENVoyer

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel : Port :

E-Mail :

N° de carte d'identité : Délivrée le : Le lieu :

Joindre la copie de la carte d'identité RECTO-VERSO (OBLIGATOIRE)

Métrage souhaité : Mètres PRIX : 5 € /ML

Ci-joint un chèque de : € (100% du total) à l'ordre de BRIE BASKET CLUB

Type de véhicule :

Description des objets présentés :

Attestation sur l'honneur (pour les particuliers)

Je soussigné(e), Mme - Mlle - M :

Après avoir lu et approuvé les conditions, j'atteste sur l'honneur être vendeur occasionnel d'objets personnels et ne pas procéder à des opérations d'achat pour revente en application des articles 1er et 632 du code du commerce.

RESTAURATION SUR PLACE.

Pour le bon déroulement du vide grenier, les emplacements réservés et non occupés seront redistribués après 8H00. Toute réservation est considérée comme définitive et ne donnera lieu en aucun cas à un remboursement.

Je déclare avoir pris bonne note que l'organisation se réserve la vente de tous comestibles et boissons sur la foire.

L'accueil se fera à partir de 6h00, 2 rue du commandant GUESNET, 77170 BRIE COMTE ROBERT .

Le stationnement des véhicules se fera aux endroits indiqués par l'organisateur. Pour pouvoir stationner sur un emplacement une réservation égale à la taille du véhicule est obligatoire (min. 4 ML) Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident et/ou vols.

Au terme de la manifestation chaque emplacement devra être libéré de tout encombrants/invendus, le vendeur faisant son affaire de la mise en décharge. Tout contrevenant se verra verbaliser par les autorités compétentes.

L'autorisation de sortie de zone d'exposition se fera après vérification de l'état de l'emplacement et restitution de la pièce d'identité.

Selon l'arrêté N°2020/DCSE/032, le port du masque est obligatoire dans le 77 dans les brocantes. Un parcours sera balisé à l'intérieur du marché, la distanciation sera respectée entre les étals et du gel sera mis à disposition. **Attention PAS DE REMBOURSEMENTS en cas de mauvais temps.**

Lu et approuvé

Signature :

Fait à :

Le :

À IMPRIMER ET REMPLIR

**Envoyer ou déposer à Brie Basket Club (Allée du Commandant Guesnet, Brie Comte Robert 77170
OU 2 rue de Verdun, Brie Comte Robert 77170) - Accompagné de votre règlement
OBLIGATOIRE!**